

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le lundi le 17 février 2016 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 17 h 33 et vérifie le quorum.

1. Ouverture de la session
2. Démission du conseiller municipal – M. André Leclerc
3. Engagement – Préposé adjoint aux travaux publics
4. Période de questions
5. Fermeture de la session

2016-02-041
6357

DÉMISSION DU CONSEILLER MUNICIPAL – M. ANDRÉ LECLERC

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue de M. André Leclerc en date du 16 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE les prochaines élections générales sont prévues dans plus de 12 mois, il y aura donc une élection partielle pour combler le poste.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter la démission de M. André Leclerc, au poste de conseiller du district électoral # 6 La Grosse Pointe, en date du 16 février 2016. Il y aura des procédures d'élection partielle pour combler le poste vacant.

2016-02-042
6357

ENGAGEMENT - PRÉPOSÉ ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la démission de M. Romain Corbin du poste de préposé adjoint aux travaux publics;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour combler le poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. André Leclerc a été



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

retenue suite aux résultats de son entrevue
et de son test écrit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'engager M. André Leclerc au poste de préposé adjoint aux travaux publics, pour une période de probation de 180 jours de calendrier dès son entrée en poste à la fin février 2016. Il sera rémunéré selon la convention collective en tenant compte de son expérience.

PÉRIODE DE QUESTION

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2016-02-043
6358

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 17 h 48.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal.*


MAIRE